



Minister for
International Trade

Ministre du
Commerce extérieur

COMMUNIQUÉ

N^o 77

Le 17 avril 1986

DECISION FINALE DU DEPARTEMENT AMERICAIN DU COMMERCE
SUR LE SUBVENTIONNEMENT DES PRODUITS TUBULAIRES
CANADIENS POUR CHAMPS PETROLIFERES

Le ministre du Commerce extérieur, M. James Kelleher, a exprimé son désappointement à la suite de la décision finale rendue par le département américain du Commerce selon laquelle un subventionnement de 0.72% est accordé à deux entreprises canadiennes de produits tubulaires pour champs pétrolifères: IPSCO et Seigfried Kreiser. Il a déclaré: "Je me réjouis que le département du Commerce ait déterminé que la majorité des exportateurs canadiens ne sont pas subventionnés, mais j'avais espéré une constatation négative ou une décision "de minimis" (moins de 0.5%) pour toutes les entreprises concernées."

M. Kelleher a ajouté qu'il était déçu de savoir qu'il avait été déterminé que certains manufacturiers canadiens avaient fait du "dumping" de leurs exportations de produits tubulaires pour champs pétrolifères sur le marché américain. La Commission américaine du commerce international déterminerait d'ici le 31 mai si les importations canadiennes étaient fortement préjudiciables à l'industrie américaine. Si aucun préjudice important n'est constaté, le dossier sera clos.

.../2

Canada
